

Question écrite de M. Alain KESTEMONT, Conseiller communal, à Monsieur le Bourgmestre et aux Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht sur « l'état de l'entrée que doivent emprunter, faute d'infrastructures adaptées, les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite pour se rendre auprès des services du Commissariat central de la Zone de Police Midi »

Faute d'infrastructures adaptées, les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite doivent, pour se rendre auprès des services du Commissariat central de la Zone de Police Midi, situé rue Démosthène 36 à Anderlecht, emprunter l'entrée du parking réservé aux véhicules de service et aux véhicules personnels des Membres du personnel de notre zone de police.

Ces personnes peuvent ainsi – et uniquement ainsi – gagner, par la porte arrière donnant également sur les cellules, l'ascenseur du Commissariat central leur permettant d'accéder au rez-de-chaussée et aux étages du bâtiment.

L'état actuel de la pente de cette entrée, où les nombreuses excavations voisinent avec les toutes aussi nombreuses fissures du revêtement du sol, représente pour les intéressées, en chaise roulante et / ou aidées de béquilles dans leurs déplacements, un véritable parcours du combattant !

Plusieurs plaintes de personnes handicapées et / ou à mobilité réduite ayant été amenées à devoir prendre cette entrée pour se rendre au sein du Commissariat central de notre zone de police me sont parvenues récemment encore.

Le bâtiment abritant notre commissariat étant propriété communale, la Commune d'Anderlecht est tenue de prendre en charge les réparations de cette pente et de cette entrée, à défaut, comme les dispositions légales le lui imposent, de prévoir un accès adapté au bâtiment pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite.

Monsieur le Bourgmestre et les Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht peuvent-ils me faire savoir :

1°) – S'ils sont au courant de cette situation et s'ils ont déjà été saisis par les Autorités policières de la Zone de Police Midi d'une demande de réparation de l'entrée et de la pente concernées et / ou d'une demande d'installation, comme les dispositions légales le prévoient, d'une entrée adaptée aux personnes handicapées et / ou à mobilité réduite ?

2°) – Dans l'affirmative, pour quelle(s) raison(s) aucun suivi n'a-t-il été donné, à ce jour, à cette demande de réparation et / ou d'installation ?

3°) – Dans la négative, la Commune d'Anderlecht compte-t-elle, soit effectuer à brefs délais ces travaux de réparation, rendant l'entrée et la pente concernées praticables pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite, soit entamer des travaux pour l'installation, comme les dispositions légales le prévoient, d'un accès adapté au bâtiment pour les intéressées ?



ANDERLECHT

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 17 mai 2016.

Monsieur Kestemont Alain
Av. E. Ysaye 53
1070 Bruxelles

BATIMENTS ET LOGEMENTS

BATIMENTS

Rue du Transvaal, 21 -1070 Anderlecht
Tel. 02/556.31.50 - Fax : 02/520.34.51
MDS/sp -16/152

Concerne : Votre question écrite sur l'état de l'entrée que doivent emprunter, faute d'infrastructures adaptées, les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite pour se rendre auprès des services du Commissariat central de la Zone de Police Midi.

Monsieur,

Suite à votre question écrite du 2 mai 2016 nous vous prions de trouver ci-dessous nos réponses :

- 1° la direction du département Bâtiments et Logements a reçu par courrier du 26/01/16 du chef de corps une demande de réparation de l'entrée du parking du Commissariat central rue Démosthène, 36
La commune n'a reçu aucune demande de l'installation d'une entrée adaptée aux personnes à mobilité réduite.
- 2°- 3° cette demande d'intervention a été transmise par note du 11/02/16 au service des Travaux Publics qui a procédé fin février à des réparations rapides des nids de poule les plus grands en régie.
Une réparation plus importante sera reprise dans le programme 2016 – entretien asphalte – du service Travaux Publics
Le cahier spécial des charges pour ces travaux, à passer par marché public, est en élaboration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevine des Bâtiments et Logements,

F. EL IKDIMI.